



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 5 mai 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 07-2026
Nom du requérant :	Mathieu Aubin
Emplacement :	331, chemin de Saint-Dominique
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant latérale, la norme ne le permet qu'en cours latérale et arrière, d'une superficie de ± 260.1 mètres carrés au lieu de la norme de 100 mètres carrés. La hauteur des murs serait de ± 3.66 mètres au lieu de la norme de 3 mètres.
No de la demande :	DM 08-2026
Nom du requérant :	Éric St-Martin Rondeau
Emplacement :	1515, rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant latérale droite à une distance de ± 1 mètre de la ligne latérale alors que la norme ne le permet qu'en cour latérale avec une distance de 2 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 14 avril 2026

Sébastien Demers
Greffier